

DECISION N° 2025-29

Délégation de signature

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise – Château-Renault,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles D 6143-33 à 35 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles D 714-12-1 à D 714-12-4 du Code de la Santé Publique,
Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Frédéric MAZURIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise-Château-Renault en date du 27 juin 2024.

DECIDE

Article 1 :

Autorisation de signature est donnée à **Madame Amélie PREVEL**, Adjointe administrative à la Direction du CHIC Amboise Château-Renault, et en son absence à **Madame Frédérique GIBERTINI**, Adjointe administrative principal 1ère classe à la Direction des Ressources Humaines et à la Direction des soins, pour signer en lieu et place en l'absence du Directeur ou de son représentant :

- les récépissés divers,
- les réceptions de courriers en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR),
- les réceptions d'avis de passage d'huissiers,

Article 2 :

Cette décision prend effet au 4 septembre 2025 et se substitue à la décision N° 2025-08 relative au même objet. Elle peut être retirée à tout moment.

Article 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance et publiée sur l'intranet ENNOV du CHIC Amboise Château-Renault et diffusée sur le site internet de l'établissement.

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

A Amboise, le 07 septembre 2025

Vu et accepté,
Amélie PREVEL

Vu et accepté,
Frédérique GIBERTINI

Le Directeur
Frédéric MAZURIER

Destinataires :

- le Directeur
- Madame PREVEL
- Madame GIBERTINI